



Samedi 23 août

En matinée

Animations, stands, transhumance, démonstration de chiens de troupeau...



Le midi

Buvette et restauration « grillade party »



Transhumance, démonstrations de chiens de troupeaux, chasse au trésor, expos, ateliers, concours de tartes aux pommes et dessins, « grillades party »...

La Foire aux moutons de Saint-Sever réinventée ce samedi 23 août

Malgré l'annulation du marché aux animaux (lire ci-après*), la Foire aux moutons de Saint-Sever aura cependant bien lieu ce **samedi 23 août, en matinée et le midi**, dans une forme réinventée. Les animations et démonstrations proposées s'adressent à tous les publics. Rendez-vous est donné sur le site du Pôle socioculturel et sur le haut de la place du champ-de-foire, à **partir de 10h00**. Au programme :

- démonstrations de **chiens de troupeaux** (sur oies et ovins) et **transhumance** dans les rues du Bourg de Saint-Sever à l'heure du marché, avec l'Amicale du Border Collie ;
- **chasse au trésor** encadrée par des bénévoles de l'AVPPS et de la Vache qui Lit, en s'appuyant notamment sur le tracé du nouveau circuit de géocaching (inscription à 10h00) ;
- à vos fourneaux pour le concours de la « **meilleure** » **tarte aux pommes** » : dépôt des gâteaux entre 10h00 et 11h00 ;
- « Dessine-moi un mouton » : le thème des **ateliers créatifs** animés par Frédéric Marie ;
- **lectures** à la Médiathèque (à 10h00) pour le jeune public (3/6 ans) ;
- infographies sur les races normandes, expo photos sur l'homme et l'animal, atelier de patchwork... ;
- à vos fourchettes pour la « **grillades party** » sur le parking en face du Pôle, avec Jérémy le grilleur et le service des Amis de la Vache qui Lit pour la buvette. Cette espace restauration et désaltération avec tables et bancs sera accessible dès le matin. Informations complémentaires au 0668016305.



Fièvre catarrhale & contraintes sanitaires : le marché aux ovins interdit

*Les éleveurs avaient initialement jusqu'au 2 août inclus pour procéder à l'inscription obligatoire de leurs animaux au marché des ovins. Le certificat sanitaire dûment complété - signé par les propriétaires et leur vétérinaire – devait être transmis au GDS 14 (Groupement de défense sanitaire du Calvados). Sans ce certificat ayant valeur de droit de circulation, l'accès des animaux non déclarés aurait été empêché. Une procédure que ne semblent pas avoir voulu suivre les petits propriétaires d'ovins, la résurgence de fièvre catarrhale ayant raison, depuis, de toutes les bonnes volontés. **Le marché aux animaux de la Foire aux moutons est donc interdit.** Et pour des raisons sanitaires obligatoires imposées par les instances départementales, tout déplacement et mise en contacts d'ovins – autres que le cheptel référencé pour les démonstrations de chiens sur troupeau – est formellement proscrit sur la place du Champ-de-Foire et ses rues adjacentes. Vous trouverez ci-contre l'arrêté pris par la commune afin de se conformer à cette réglementation.

Informations à la mairie de Saint-Sever aux heures d'ouverture ou par téléphone au 0231688263.



COMMUNE DE NOUES DE SIENNE
1 Place de la Mairie - Saint-Sever-Calvados
14380 NOUES DE SIENNE
Tel. : 02.31.68.82.63 - Mail : contact@nouesdesienne.fr

ARRETE INTERDISANT LA VENTE, TRANSACTION, ECHANGE DE MOUTONS SAMEDI 23 AOÛT 2025
N° A 2025-139

Le Maire de NOUES DE SIENNE,

Vu le Code général des collectivités Territoriales dont notamment l'article L.2212-2 ;
Vu la foire aux moutons de Saint-Sever prévue le samedi 23 août 2025 comprenant initialement la vente d'animaux et l'organisation d'animations ;
Vu l'extension des foyers de la fièvre catarrhale ovine dans la Manche et le Calvados,

Considérant l'absence de déclaration préalable d'éleveurs et vendeurs d'ovins dans les délais légaux de 21 jours, auprès de la mairie de Noues de Siennes et du GDS 14,

ARRETE :

ARTICLE 1 : la foire traditionnelle de vente d'ovins dite « 24 août » est annulée ce samedi 23 août 2025 toute la journée. Les animations prévues lors de cette foire sont maintenues. Seule la vente d'animaux est interdite.

ARTICLE 2 : Toute transaction, échange, vente de moutons et autres ovins sur tout le territoire de Noues de Siennes sera possible de poursuites et signalements aux autorités sanitaires compétentes.

ARTICLE 3 : Cet arrêté sera affiché à l'entrée de la place du champ de foire, à la mairie de Noues de Siennes.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

1. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vire Normandie,
2. Le service technique de Noues de Siennes
3. Le service pole socio-culturel

Chargés chacun en ce qui les concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Noues de Siennes,

Le 21 août 2025,

Le Maire Adjoint,

Olivier JEANNEAU.



Pour inscription préalable

34^{ème} rallye pédestre de Loisirs pour Tous à Champ-du-Boult

L'association Loisirs pour tous de Champ du Boult organise le **dimanche 7 septembre** son 34^{ème} rallye pédestre. Rendez-vous dans le bourg **dès 8h30** pour une balade de 8km avec comme d'habitude des questions, des énigmes, des jeux et un goûter à mi-parcours ! Une aventure à partager en équipe de deux à cinq personnes. Après la balade, repas à l'école. Les organisateurs proposent au choix : d'apporter votre pique-nique ou de vous mettre les pieds sous la table au prix de 10€ pour un repas complet (entrée, grillades, chips, fromage, fruit, café). Après le déjeuner, l'après-midi sera festif avec un dernier jeu, les réponses en images, le classement et un dernier goûter. Le rallye pédestre est récompensé d'un lot par participant. Inscriptions : 4€ de participation par personne. Renseignements aux 0676216925 ou/et 0674260724.



Permanence des Finances publiques

Les Finances publiques tiendront une permanence au Pôle socioculturel de Noues de Siennes le **mercredi 10 septembre**, de **9h00 à 12h00**. Les conseillers présents répondront à vos questions fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, la taxe foncière et la taxe d'habitation. Inscription préalable obligatoire : en présentiel auprès du Pi14/France Services ou au 0231092776.

**Le calendrier complet est à retrouver sur nouesdesienne.fr
[agenda/événements](http://nouesdesienne.fr/agenda/evénements)**